

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 100, rue Charbonneau, le lundi 8 juillet 2024.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

EST ABSENTE :

Madame la conseillère : Marie-Andrée Bonneau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine B. Adam

Le greffier adjoint : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 35, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 8 juillet 2024

2024-07-225

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

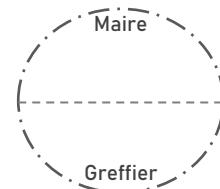
D'ADOPTER l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance, après y avoir ajouté les points suivants :

7.4 Coquetel des lanternes du Centre Marie Eve - Autorisation de participation et de dépense;

11.10 RI-123 22288 - Fourniture d'hydroxyde de sodium 50% en vrac (pas NSF) - Augmentation de contrat.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 10 juin 2024

2024-07-226

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024 sans être lu, les Conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1. Lettre de réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur une demande d'aide financière pour un écran antibruit - Dépôt

Le maire, ERIC WESTRAM, procède au dépôt de la lettre provenant de la Direction générale de la coordination et des relations avec le milieu du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, en réponse à la résolution 2023-09-296, dans laquelle la Ville de Rosemère demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'augmenter le pourcentage d'aide financière pour la réalisation d'études et de travaux de construction d'un écran antibruit le long des autoroutes relevant de sa juridiction.

4. URBANISME

4.1. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

4.1.1. Implantation d'une enseigne - 170, boulevard Labelle (Boulangerie Ange)

2024-07-227

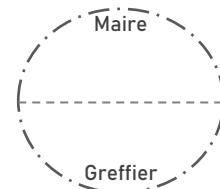
CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 21 juin 2024 conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **170, boulevard Labelle (Boulangerie Ange)**, permettant une enseigne sur socle à plus de 15 mètres du trottoir, alors que le tableau de l'article 374 du Règlement de zonage en vigueur exige qu'une enseigne sur socle soit implantée à au moins 2,43 mètres du trottoir et au plus 5,48 mètres du trottoir pour la zone C-41.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.1.2. Marge de recul - 212, rue Saint-Laurent

2024-07-228

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 21 juin 2024 conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **212, rue Saint-Laurent**, permettant une marge de recul avant de 5,3 mètres, alors que la grille des spécifications de la zone H-98 requiert une marge de recul avant de 7 mètres.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

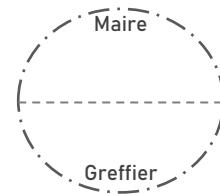
4.2. PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

4.2.1. Affichage en vitrine - 358, chemin de la Grande-Côte

2024-07-229

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., le projet d'ajout d'affichage en vitrine pour la clinique Thérapix sis au **358, chemin de la Grande-Côte** tels que les plans réalisés par Zone Enseignes datés du 15 mai 2024 portant le numéro de projet Z10241.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.2. Affichage sur bâtiment et sur poteaux - 421-B, chemin de la Grande-Côte

2024-07-230

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

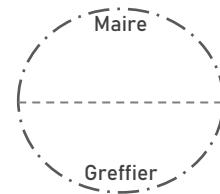
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A., le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur poteaux et sur bâtiment pour le commerce GFK maison de coiffure sis au **421-B, chemin de la Grande-Côte** tels que les plans réalisés par L. Scraire de chez Zone Enseignes datés du 20 mars 2024 portant le numéro de projet 10347, à la condition que le fond des deux enseignes soit changé pour le bleu, tel que l'enseigne voisine, et l'écriture blanche afin de s'intégrer aux autres enseignes présentes sur la structure et sur le bâtiment.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.3. Affichage sur bâtiment et sur poteau - D1-199, boulevard Labelle

2024-07-231

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur bâtiment et sur poteau pour le Salon Sugar sis au **D1-199, boulevard Labelle**, tel que les plans réalisés par Zone Enseignes, datés du 9 mai 2024, portant le numéro de dossier Z-12228.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.4. Ajout d'un porche - 148, rue Gilmour

2024-07-232

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

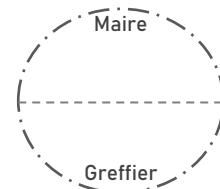
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A., le projet d'ajout d'un porche au **148, rue Gilmour**, tel que montré aux plans reçus le 23 mai 2024, préparés par l'architecte M. G. Geiger de la firme Geiger-Huot architectes portant le numéro 19-059.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.5. Changement de fenêtres - 214, rue Rosedale

2024-07-233

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modifications aux ouvertures au **214, Rosedale**, soit l'ajout de carreaux aux fenêtres en acier de couleur anthracite et le choix de porte d'entrée et de garage en bois, de couleur anthracite, de la compagnie de menuiserie de l'Estrie, selon la perspective soumise le 23 mai 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.6. Enseigne sur poteau - 192-194, chemin de la Grande-Côte

2024-07-234

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

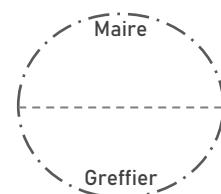
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification d'une enseigne sur poteau de la clinique Brousseau Gauthier orthodontistes sise au **192-194 chemin de la Grande-Côte** tels que les plans réalisés par Zonage Enseignes portant le n° de projet 10241 daté du 15 mai 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.7. Enseigne sur poteaux - 385, chemin de la Grande-Côte

2024-07-235

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification d'une enseigne commerciale sur poteaux pour la Maison de santé chiropratique de Rosemère, sise au **385, chemin de la Grande-Côte** tels que les plans réalisés par Michel Galand et soumis le 7 mai 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.8. Enseigne sur socle - 170, boulevard Labelle

2024-07-236

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

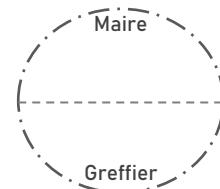
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A., le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur bâtiment et sur socle pour le **170, boulevard Labelle**, tels que les plans réalisés par Montréal Néon, datés du 9 mai 2024, portant le numéro de dossier Z-12228.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.9. Enseigne sur socle - 303, chemin de la Grande-Côte

2024-07-237

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., le projet d'une enseigne sur socle au **303, chemin de la Grande-Côte**, tels que les plans réalisés par Zone Enseignes, portant le numéro de projet 10536 et datés du 16 mai 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4.2.10. Modification du revêtement extérieur - 217, rue des Genêts

2024-07-238

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

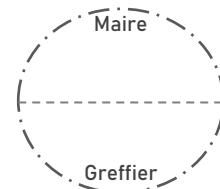
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur en façade au **217, rue des Genêts**, soit la nouvelle brique de couleur rouge de la Compagnie Glen-Gery, portant le numéro 53DD.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.11. Modification du revêtement extérieur - 329, rue Greendale

2024-07-239

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur en façade au **329, rue Greendale**, soit le changement du revêtement d'aluminium existant pour un revêtement de fibrociment de style Board and Batten.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.12. Modification du revêtement extérieur - 556, rue Northcote

2024-07-240

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

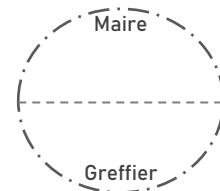
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur en façade au **556, rue Northcote**, soit le remplacement de l'agrégat au bas des murs par la pierre de Permacon, modèle Suretouch Durham, couleur Nuancé de Gris Chambord.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.13. Modification du revêtement extérieur - 614, rue du Beaujolais

2024-07-241

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur en façade au **614, rue du Beaujolais**, soit la teinture de la brique de couleur Sous la Neige SW7004 et la peinture de clin d'aluminium couleur Écran Gris SW7071, telle que l'option A proposée.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2.14. Nouvelle construction - 212, rue Corona

2024-07-242

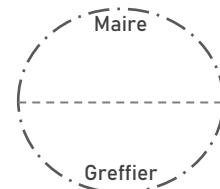
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de PIIA, le projet de nouvelle construction au **212, rue Corona**, selon les plans de construction préparés par Caroline Lacombe de Conception Manica, portant le numéro de contrat 24-2521 et soumis en date du 4 juin, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 10997 et daté du 9 mai 2024, ainsi que le choix des revêtements suivant : la pierre de Rinox, modèle Lorado, couleur blanc amande, le clin d'aluminium de Rialux, modèle Bolton, couleur cèdre nordique et le clin d'aluminium de Rialux, couleur noir mat, à condition de modifier la typologie architecturale moderne pour tendre vers une typologie architecturale moderne-champêtre qui s'inspire des typologies des bâtiments avoisinants et de modifier les plans de construction afin de s'assurer de la préservation de l'érable argenté de 90DHP en cour latérale gauche.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel		X



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4.2.15. Nouvelle construction - 274, rue William

2024-07-243

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé au **274, rue William** selon le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 10989 et daté du 2 mai 2024, les plans préparés par Martin Brabant, technologue en architecture, portant le numéro de projet EVO-161-VERDOUCQ-B et datés du 1^{er} mai 2024, ainsi que les choix de revêtements extérieurs soit la pierre Londana de Rinox, couleur Amaretto VIP et le clin d'aluminium Driftwood de Rialux, couleur Tiago.

Le tout, conditionnellement au respect des mesures de protection des arbres recommandées par l'ingénieur forestier consultant, Luc Nadeau, en date du 4 juin 2024 : la création de puits d'aération à 2,5 m des troncs et l'application d'un géotextile, suivi de roche nette concassée et un 2^e géotextile avant l'ajout de remblai entre les arbres situés au coin arrière gauche du terrain (entre #13-14 et #15-16-17).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

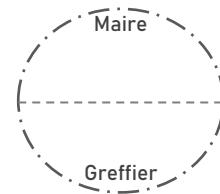
4.2.16. Nouvelle construction - 320, chemin de la Grande-Côte

2024-07-244

Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction d'un bâtiment commercial au **320, chemin de la Grande-Côte** tels que les plans de présentation soumis par GD Lead et DKA Architectes en date du 17 mai 2024, portant le numéro de projet 23049A, le plan projet d'implantation réalisé par Alain Létourneau en date du 17 août 2023 portant le numéro de dossier 40926 de même que les plans d'aménagement paysager soumis par Archipaysage portant le nom de projet : 320, chemin de la Grande-Côte, Rosemère, à la condition d'opter pour une noue de bio rétention au terre-plein central et de favoriser des revêtements de sol de couleur pâle à fort coefficient de réflectivité.

Proposition d'amendement

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. l'option 2 du projet de nouvelle construction d'un bâtiment commercial au **320, chemin de la Grande-Côte** tels que les plans de présentation soumis par GD Lead et DKA Architectes en date du 17 mai 2024, portant le numéro de projet 23049A, le plan projet d'implantation réalisé par Alain Létourneau en date du 17 août 2023 portant le numéro de dossier 40926 de même que les plans d'aménagement paysager soumis par Archipaysage portant le nom de projet : 320, chemin de la Grande-Côte, Rosemère, à la condition d'opter pour une noue de bio rétention au terre-plein central et de favoriser des revêtements de sol de couleur pâle à fort coefficient de réflectivité.

Vote sur la proposition d'amendement

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, demande le vote sur cette proposition.

Le maire appelle le vote sur cette proposition.

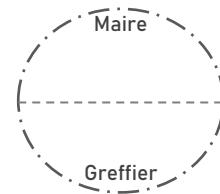
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Proposition principale amendée

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. l'option 2 du projet de nouvelle construction d'un bâtiment commercial au **320, chemin de la Grande-Côte** tels que les plans de présentation soumis par GD Lead et DKA Architectes en date du 17 mai 2024, portant le numéro de projet 23049A, le plan projet d'implantation réalisé par Alain Létourneau en date du 17 août 2023 portant le numéro de dossier 40926 de même que les plans d'aménagement paysager soumis par Archipaysage portant le nom de projet : 320, chemin de la Grande-Côte, Rosemère, à la condition d'opter pour une noue de bio rétention au terre-plein central et de favoriser des revêtements de sol de couleur pâle à fort coefficient de réflectivité.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4.2.17. Nouvelle construction - 559, rue Northcote

2024-07-245

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

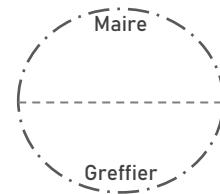
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial isolé au **559, rue Northcote**, tel que le plan projet d'implantation préparé par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre, portant la minute 8206 et signé le 28 mai 2024, les plans préparés par Dessins Drummond, portant le numéro 12-67639 et datés du 27 mai 2024, ainsi que les choix de revêtements extérieurs suivants : la pierre Laffit, couleur nuancé de beige margaux et nuancé de gris chambord, le fibro-ciment horizontal de James Hardy, couleur kaki brown et l'imitation de bardage de cèdre de James Hardy, couleur Cobble Stone.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.2.18. Nouvelle construction et programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (PPRSD) - 212, rue Saint-Laurent

2024-07-246

Proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. et à titre de programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (PPRSD), le projet de nouvelle construction au **212, rue Saint-Laurent**, selon les plans de la compagnie Art Town, portant le numéro de projet SA2_23-578 et datés du 4 juin 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 10974 et daté du 8 avril 2024, ainsi que le choix des revêtements suivants : la pierre de Arriscraft, modèle forteresse, couleur greige, le bois véritable de Maibec, modèle Clin rainuré 6', couleur blanc Maibec 111, installé en position horizontale et le bois véritable de Maibec, modèle Planche & couvre-joint, couleur blanc Maibec 111, posé à la verticale.

Proposition d'amendement

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

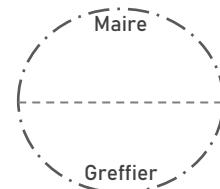
D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. et à titre de programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (PPRSD), le projet de nouvelle construction au **212, rue Saint-Laurent**, selon les plans de la compagnie Art Town, portant le numéro de projet SA2_23-578 et datés du 4 juin 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 10974 et daté du 8 avril 2024, ainsi que le choix des revêtements suivants : la pierre de Arriscraft, modèle forteresse, couleur greige, le bois véritable de Maibec, modèle Clin rainuré 6', couleur blanc Maibec 111, installé en position horizontale et le bois véritable de Maibec, modèle Planche & couvre-joint, couleur blanc Maibec 111, posé à la verticale, à la condition de couvrir de pierre tout le premier étage afin de réduire l'effet d'un bloc vertical, et de continuer la pierre vers la section de gauche jusqu'à l'entrée du logement intergénérationnel.

Vote sur la proposition d'amendement

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND demande le vote sur cette proposition.

Le maire appelle le vote sur cette proposition.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition principale amendée

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. et à titre de programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (PPRSD), le projet de nouvelle construction au **212, rue Saint-Laurent**, selon les plans de la compagnie Art Town, portant le numéro de projet SA2_23-578 et datés du 4 juin 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 10974 et daté du 8 avril 2024, ainsi que le choix des revêtements suivants : la pierre de Arriscraft, modèle forteresse, couleur greige, le bois véritable de Maibec, modèle Clin rainuré 6', couleur blanc Maibec 111, installé en position horizontale et le bois véritable de Maibec, modèle Planche & couvre-joint, couleur blanc Maibec 111, posé à la verticale, à la condition de couvrir de pierre tout le premier étage afin de réduire l'effet d'un bloc vertical, et de continuer la pierre vers la section de gauche jusqu'à l'entrée du logement intergénérationnel.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3. RÈGLEMENTATION D'URBANISME

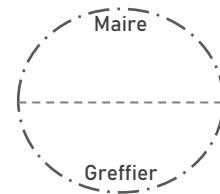
4.3.1. 1003-01 - Règlement modifiant le règlement sur la démolition des immeubles - Adoption

2024-07-247

CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère le chapitre sur les démolitions d'immeubles;

CONSIDÉRANT que ce comité peut être formé de trois membres du Conseil désignés pour un an par le Conseil et que ce mandat peut être renouvelable;



CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se prononcer sur le projet de règlement lors de la consultation publique tenue le 8 juillet 2024 à 18h30 et qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 1003-01 modifiant le règlement sur la démolition des immeubles.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3.2. 801-64 - Règlement modifiant le Règlement 801- Zonage, afin de modifier certaines normes concernant les piscines et les rapports espace bâti versus terrain - Avis de motion

2024-07-248

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE donne avis de motion qu'il sera adopté séance tenante le premier projet du *Règlement 801-64 modifiant le Règlement 801- Zonage, afin de modifier certaines normes concernant les piscines et les rapports espace bâti versus terrain.*

4.3.3. 801-64 - Règlement modifiant le Règlement 801- Zonage, afin de modifier certaines normes concernant les piscines et les rapports espace bâti versus terrain - Adoption du premier projet et consultation publique

2024-07-249

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 5° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville peut régir l'espace qui peut être laissé libre entre les constructions et les lignes de terrains, peut régir la superficie totale de plancher d'un bâtiment par rapport à la superficie totale du lot;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 par 5° de la loi sont susceptibles d'approbation référendaire;

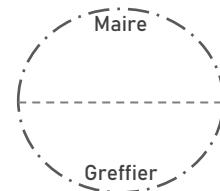
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 5.1° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville peut régir les matériaux de revêtements des constructions;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 par 5.1° de la loi ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné séance tenante;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



D'ADOPTER le premier projet du *Règlement 801-64 modifiant le Règlement 801-Zonage, afin de modifier certaines normes concernant les piscines et les rapports espace bâti versus terrain.*

DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au 19 aout 2024 à 18h30 dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rosemère, sise au 100 rue Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4. Contribution pour fins de parcs - 212 rue Saint-Laurent

2024-07-250

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 212, rue Saint-Laurent, numéro de lot 2 779 279;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 2% de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de construction dans le cas d'un bâtiment principal sur un terrain à la suite de la démolition d'un bâtiment antérieur sur ce même terrain;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaudrait à une somme de 6 696 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

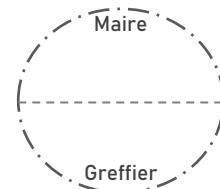
Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

QUE le Conseil exige du propriétaire du **212, rue Saint-Laurent**, le paiement d'une somme d'argent de 6 696 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le Règlement 1004.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 – Fonds de parcs et espaces verts.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



4.5. ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX EXTÉRIEURS

4.5.1. Vente promotionnelle sous la tente du 15 au 18 juillet 2024 - Rubino (180-A, boulevard Labelle) - Autorisation

2024-07-251

CONSIDÉRANT que l'article 36 du *Règlement 794 sur la qualité de vie* interdit, de façon générale, toute activité promotionnelle sur un lieu public, à moins d'une autorisation du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre, tel que l'autorise ledit règlement, certaines activités promotionnelles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER le commerce Rubino, situé au **180-A, boulevard Labelle**, à tenir une vente promotionnelle sous la tente du 15 au 28 juillet 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.5.2. Barrage routier - Campagne de sollicitation pour la Fondation Drapeau Deschambault le 1^{er} octobre 2024 - Autorisation de sollicitation sur le domaine public

2024-07-252

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du *Règlement 794 sur la qualité de vie* interdit, de façon générale, toute sollicitation sur un lieu public, à moins d'une autorisation du Conseil;

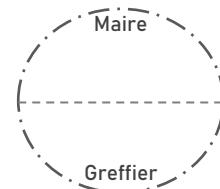
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre, tel que l'autorise ledit règlement, certaines activités ou d'autoriser certaines personnes ou organismes à faire de la sollicitation;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER la Fondation Drapeau Deschambault à installer un barrage routier, sur la rue Bouthillier (devant l'Office municipal d'habitation de Rosemère), le 1^{er} octobre 2024 de 7h30 à 13h, pour la tenue de sa campagne de sollicitation.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

6. AUTRE RÈGLEMENTATION

6.1. 794-20 - Règlement modifiant le Règlement 794 sur la qualité de vie et ses amendements afin de modifier les restrictions sur le bruit - Adoption

2024-07-253

CONSIDÉRANT le désir d'assurer une conformité réglementaire à travers les municipalités faisant partie de la Régie de police intermunicipale Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 10 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le 794-20 - *Règlement modifiant le règlement sur la qualité de vie et ses amendements afin de modifier les restrictions sur le bruit.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2. 850-03 - Règlement modifiant le Règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du Conseil municipal abrogeant le Règlement 850 et ses amendements - Adoption

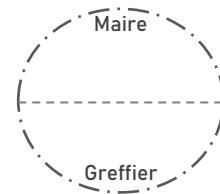
2024-07-254

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 318 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut adopter un règlement de régie interne relatif au fonctionnement du Conseil;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire améliorer le fonctionnement des séances publiques en modifiant le règlement présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2024;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 850-03 modifiant le règlement 850-02 établissant les règles de régie interne des séances du conseil municipal abrogeant le règlement 850 et ses amendements.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3. 897-03 - Règlement 897-03 modifiant le Règlement 897 sur le traitement des membres du Conseil municipal de la Ville de Rosemère - Adoption

2024-07-255

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que l'indexation suivant l'IPC représente une hausse approximative de 5% pour l'année 2024 et que les membres du conseil souhaitent limiter cette hausse à 2.5%;

CONSIDÉRANT que les élus souhaitent être rémunérés de façon équitable et souhaitent être transparents avec la population quant à leur rémunération globale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abolir le système de rémunération par commission et par comité pour transposer ces montants dans la rémunération de base annuelle;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 10 juin 2024;

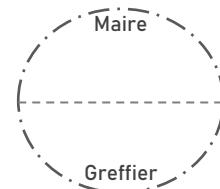
CONSIDÉRANT qu'un avis public conforme aux exigences de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la ville, et ce, au moins 21 jours avant la séance ordinaire prévue pour son adoption;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 897-03 modifiant le Règlement 897 sur le traitement des membres du Conseil municipal de la Ville de Rosemère.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Eric Westram	X	
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4. 955 - Règlement sur l'occupation du domaine public - Adoption

2024-07-256

CONSIDÉRANT que les articles 29.19, 29.20, 29.21 et 29.22 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à la Ville de réglementer l'occupation de son domaine public;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt général de gérer certains usages, activités et installations sur le domaine public;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 955 sur l'occupation du domaine public*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. CONSEIL

7.1. Comité de démolition - Nominations

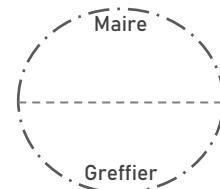
2024-07-257

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement 1003-01 modifiant le règlement sur la démolition d'immeubles* séance tenante;

CONSIDÉRANT que ce dernier créé le comité de démolition et qu'il y a lieu de procéder à la nomination de trois membres du Conseil de la Ville sur ledit comité;

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE NOMMER les conseillères Marie-Elaine Pitre, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino sur le comité de démolition pour une durée d'un an à partir de la date d'entrée en vigueur du *Règlement 1003-01*.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Mairesse suppléante - Nomination

2024-07-258

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-071, nommant la conseillère Stéphanie Nantel à titre de mairesse suppléante du 1^{er} avril 2024 au 31 juillet 2024 inclusivement.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE DÉSIGNER la conseillère RoseAnna Cirino mairesse suppléante du 1^{er} août 2024 au 30 novembre 2024 inclusivement.

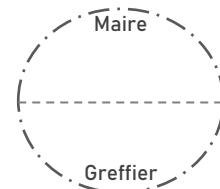
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. TP-383 23868 - Travaux d'urgence de remplacement de la conduite de TTOG passant sous le chemin Grande Côte - Dépôt du rapport motivé d'autorisation du maire

2024-07-259

Conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire dépose le rapport motivé relatif à l'autorisation de procéder à une dépense urgente et d'octroyer le contrat TP-383 23868 - Travaux d'urgence de remplacement de la conduite de TTOG passant sous le chemin Grande Côte.



7.4. Coquetel des lanternes du Centre Marie Eve - Autorisation de participation et de dépense

2024-07-260

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram et de la conseillère municipale Marie-Andrée Bonneau au Coquetel des lanternes du Centre Marie Eve qui se tiendra le jeudi 5 septembre prochain au Centre récréatif et communautaire de Saint-Colomban.

D'AUTORISER la dépense de 120 \$, montant non taxable, pour l'achat de deux (2) billets, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er juillet 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1^{er} juillet 2024.

8.2. Postes de conseillères en communication - Nominations

2024-07-261

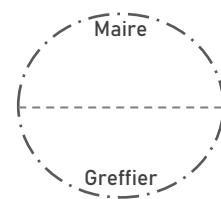
CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent l'embauche de deux conseillères en communications;

CONSIDÉRANT que les postes ont été affichés et qu'un processus de sélection a été tenu;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Agna-Claudine Mercier-Angulo et de Mme Geneviève Béala aux postes de conseillère en communication, avec une période d'essai de six mois travaillés à compter de la date de nomination.



D'AUTORISER la dépense de à même le poste budgétaire 02-192-00-141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Remplacement de la directrice générale en cas d'absence - Désignation d'un directeur général adjoint

2024-07-262

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour exercer les fonctions de directeur général adjoint qui remplace la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement;

PAR CONSÉQUENT

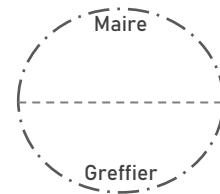
Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE DÉSIGNER le directeur du Service des communications, des affaires publiques et des relations avec les citoyens, M. Daniel Grenier, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale. Ainsi, M. Grenier pourra autoriser les dépenses inhérentes et détenir les mêmes pouvoirs que la directrice générale.

DE DÉSIGNER le directeur des Services communautaires, M. Luc Lavallée, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale et de M. Daniel Grenier. Ainsi, M. Lavallée pourra autoriser les dépenses inhérentes et détenir les mêmes pouvoirs que la directrice générale.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Lot 2 899 946 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville

2024-07-263

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition de lot appartenant à la Ville pour une parcelle du lot 2 899 946;

CONSIDÉRANT que ladite parcelle correspond à un boisé dense, comprenant plusieurs arbres natures et de la végétation naturelle;

CONSIDÉRANT la vision que s'est récemment dotée la Ville, soit de protéger naturellement, évoluer consciencieusement et léguer à une communauté responsable un milieu de vie florissant.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE REFUSER la demande d'acquisition de lot appartenant à la Ville pour une parcelle du lot 2 899 946.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des commandes approuvées du 1er juin au 30 juin 2024 - Dépôt

Conformément à l'article 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats et de former des comités de sélection*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2024.

10.2. Liste des paiements approuvés du 7 juin au 4 juillet 2024 - Dépôt

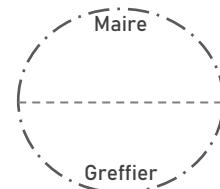
Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats et de former des comités de sélection*, la directrice du Service des finances et trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 7 juin au 4 juillet 2024, totalisant 2 485 933,83 \$.

10.3. Directives budgétaires 2025 - Approbation

2024-07-264

CONSIDÉRANT que tous les élus et l'équipe de direction de la Ville se sont rencontrés au mois de juin pour une première séance de travail pour la préparation du budget 2025;

CONSIDÉRANT l'importance de bien définir les orientations budgétaires;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'APPROUVER les directives budgétaires 2025 à être données à la direction telles que définies dans l'annexe jointe à la présente résolution qui en fait partie intégrante.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. Ajout de lots à la demande de désignation de réserve naturelle Forêt du Grand Coteau - Modification de la résolution 2022-05-188

2024-07-265

CONSIDÉRANT l'acquisition par la Ville de plusieurs lots situés dans la forêt Grand-Coteau au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la volonté et l'engagement de la Ville à assurer la conservation à perpétuité de ces lots;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-188 autorisant le dépôt d'une demande de reconnaissance de réserve naturelle pour les lots 2 778 661, 2 778 648, 2 780 024, 2 899 574 et 2 899 607;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-013 autorisant l'ajout des lots 2 778 659 et 2 778 660 à la demande de reconnaissance de réserve naturelle;

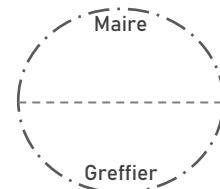
CONSIDÉRANT que les lots 2 778 625, 2 781 017, 2 778 626, 2 781 019, 2 778 628, 2 781 018, 2 778 627 et 2 778 633 situés dans le secteur ouest de la forêt Grand Coteau appartiennent maintenant à la Ville de Rosemère;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2022-05-188 afin d'ajouter les lots 2 778 625, 2 781 017, 2 778 626, 2 781 019, 2 778 628, 2 781 018, 2 778 627 et 2 778 633 à la réserve naturelle V.-Gérard-Beaudet.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2. Comité consultatif en environnement (CCE) - Renouvellement de mandat

2024-07-266

CONSIDÉRANT l'adoption des règles relatives au Comité consultatif en environnement (CCE);

CONSIDÉRANT que M. Réjean Dumas a été nommé membre du CCE, pour un premier mandat, le 11 juillet 2022 et que ce mandat sera échu le 11 juillet 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RENOUVELER le mandat de M. Réjean Dumas pour un terme de 2 ans.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. Contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité - Renouvellement 2024-2028

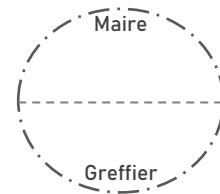
2024-07-267

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (ci-après la « SNAP »), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité/ Ville de Rosemère » (ci-après le « Fonds MB/ Ville de Rosemère ») qui est mis à la disposition des municipalités ou villes ou MRC afin de développer des projets de conservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que chaque Fonds MB/Ville de Rosemère est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la Municipalité ou la Ville détentrice de ce Fonds MB;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2024 à 2028 inclusivement, au Fonds MB/ Ville de Rosemère selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :



1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Rosemère en 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 :
 - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Municipalité ou Ville ou MRC sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
 - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB / Ville de Rosemère par la Fondation.
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Rosemère, avec effet rétroactif pour 2024-2025 et ensuite pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/Ville de Rosemère, un montant correspondant à 100% des contributions municipales. La contrepartie est calculée chaque année selon les paramètres applicables.

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après désigné le «MELCCFP») soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 3 910 000\$, soit un montant maximal de 977 500\$ au cours de chacun des exercices financiers 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour le Fonds MB ; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités ou Villes ou MRC adhérentes pour versement obligatoire de 1 \$ par ménage lequel ne pourra pas, cependant, être inférieur à un financement annuel de 5 000 \$, pour les municipalités, villes ou MRC comptant moins de 5000 ménages et désirant renouveler ladite entente;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes/MRC et la Fondation, et est destiné au développement de projets de conservation des milieux naturels;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

QUE la Ville de Rosemère consent à verser au Fonds existant une contribution de 5 000 \$ pour chacune des années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

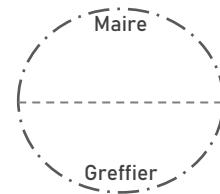
QUE la Ville de Rosemère autorise la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la Ville de Rosemère la contribution du MELCCFP pour l'année financière 2024-2025;

QUE la Ville de Rosemère autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de biodiversité. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation;

QUE le maire, ou son suppléant ainsi que le greffier adjoint soit autorisé à signer ladite entente ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution;

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



11.4. HM-113 12777 - Réfection de 3 postes de pompage - Réception finale, libération de la retenue du poste Bélair et paiement du certificat #12F

2024-07-268

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées a été octroyé à la compagnie Construction Deric inc. par la résolution 2021-12-414 pour un montant approximatif totalisant 1 252 614 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour, incluant les contingences, pour l'ensemble des postes, totalise un montant de 1 196 425,15 \$, taxes en sus, et respecte le budget du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT que les travaux du poste de pompage Bélair, Carolyn Owens et Corona et que la période de garantie d'un an pour le poste Bélair sont terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Asisto Inc. datée du 11 avril 2024 quant à la réception finale des travaux du poste Bélair, à la libération de la retenue finale et au paiement du certificat #12F;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception finale des travaux et à la libération de la retenue finale du poste de pompage Bélair du certificat #12F au montant de 20 195,46 \$ taxes en sus, à la compagnie CONSTRUCTION DERIC INC. pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées;

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

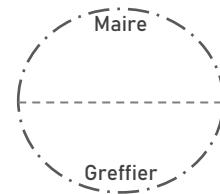
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. Projet de restauration des rives de la rivière aux Chiens - Demande d'aide financière au programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) - Autorisation de signature et de dépôt

2024-07-269

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser le projet restauration des rives de la rivière aux Chiens;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande financière au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;



CONSIDÉRANT qu'une résolution est requise afin d'autoriser la personne responsable de la demande à agir au nom de la Ville de Rosemère;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER la conseillère au développement et à la gestion durable du territoire de la Ville, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au PRCMH et à agir au nom de la Ville.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. MRC Thérèse-De Blainville - Pôle régional - Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement

2024-07-270

CONSIDÉRANT que le commerce de détail est en déclin et engendre par la même occasion une perte importante de revenu de taxation pour la Ville;

CONSIDÉRANT que cette perte de revenu met une pression sur le compte de taxes des citoyens;

CONSIDÉRANT que le Conseil est soucieux des besoins sociaux démographiques et qu'il souhaite offrir une diversité de logements sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite saisir l'opportunité de consolider son territoire, notamment en verdissant son plus gros îlot de chaleur et en adaptant cet espace aux impacts des changements climatiques;

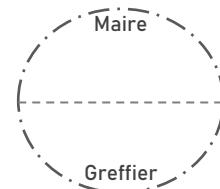
CONSIDÉRANT que le Conseil cherche à affirmer sa vision de protéger naturellement, évoluer consciencieusement et léguer à une communauté responsable un milieu de vie florissant;

CONSIDÉRANT que le Conseil a mandaté, par la résolution 2024-04-106, l'administration municipale à préparer toute la documentation requise afin de déposer une demande de modification au schéma d'aménagement auprès de la MRC Thérèse-De Blainville afin de permettre une affectation mixte commerciale et résidentielle dans le pôle régional plus particulièrement les zones C-03, C-139 et C-140;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE DEMANDER à la MRC Thérèse-De Blainville de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre une affectation mixte commerciale et résidentielle dans le pôle régional plus particulièrement les zones C-03, C-139 et C-140.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.7. Abrogation de la résolution 2024-05-164 - TP-352 22979 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique - Année 2024 - Adjudication de contrat

2024-07-271

CONSIDÉRANT que le contrat TP-352 22979 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique - Année 2024 a été adjugé à l'entreprise 9125-1991 QUÉBEC INC. - F.A.S.R.S par la résolution 2024-05-164;

CONSIDÉRANT le défaut par l'adjudicataire du contrat TP-352 22979 de détenir l'autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics;

CONSIDÉRANT que ce défaut rend nul de nullité absolue le contrat adjugé par la résolution 2024-05-164;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ABROGER la résolution 2024-05-164.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

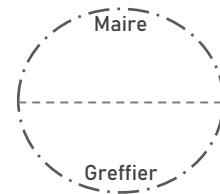
11.8. TP-384 23873 - Travaux d'entretien arboricole - Adjudication de contrat

2024-07-272

CONSIDÉRANT le dépôt du plan directeur de foresterie urbaine en 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'action 2024-2025 en matière de foresterie via la résolution 2023-12-432;

CONSIDÉRANT que ce contrat s'inscrit dans une volonté d'implanter un programme d'entretien cyclique des arbres publics de la ville et il s'avère essentiel pour la Ville afin



d'assurer la sécurité de la population, de diminuer les coûts en urgence et de diminuer les bris d'arbre;

CONSIDÉRANT l'abrogation de la résolution 2024-05-164 et la nullité du contrat TP-352 22979 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique - Année 2024;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-384 23873 - Travaux d'entretien arboricole à l'entreprise 9125-1991 QUÉBEC INC. F.A.S.R.S. - Service d'arbres nature pour un montant maximal de 125 000 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-324-20-521 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.9. ST-224 16651 - Travaux de réfection du bâtiment architecture - Gare - Réception définitive, libération de la retenue et paiement du certificat #5F

2024-07-273

CONSIDÉRANT que le contrat ST-224-16651-Travaux de réfection du bâtiment architecture - Gare, a été adjugé à l'entreprise XO Construction Inc. par la résolution 2023-06-190 pour un montant approximatif de 270 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 27 000 \$, taxes en sus, pour des modifications accessoires a été accordé par la résolution 2023-06-190;

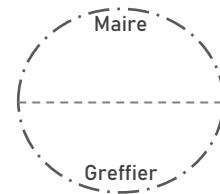
CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés et que la valeur des travaux exécutés, incluant les travaux de contingence, totalise un montant de 283 103,07 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme BG Architectes Inc. datée du 25 mai 2024 quant à la réception définitive des travaux et au paiement du certificat #5F, incluant la libération de la retenue finale à la suite de la réception des garanties exigées;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux et au paiement du certificat #5F incluant la libération de la retenue finale à la suite de la réception des garanties exigées, totalisant un montant de 28 310,31 \$ taxes en sus, à l'entreprise XO Construction Inc. pour les travaux de réfection du bâtiment architecture - Gare.



D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.10. RI-123 22288 - Fourniture d'hydroxyde de sodium 50% en vrac (pas NSF) - Augmentation de contrat

2024-07-274

CONSIDÉRANT que le contrat RI-123 22288 pour la fourniture d'hydroxyde de sodium 50 % en vrac pour l'année 2024 a été adjugé à UBA Inc. par délégation de la directrice générale pour un total de 21 700 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT le besoin supplémentaire d'hydroxyde de sodium 50% en vrac pour l'année afin de permettre d'ajuster le pH des boues des digesteurs qui sont d'une grande importance;

CONSIDÉRANT les imprévus causés par le ralentissement dans le projet des digesteurs et la nécessité du produit pour permettre le bon fonctionnement de l'usine;

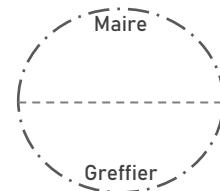
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER l'augmentation du contrat adjugé à l'entreprise UBA Inc. pour une somme supplémentaire de 37 000 \$, avant taxes, à même le poste budgétaire 02-521-00-635 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/Subventions/Dons/Autorisation de dépenses - juillet 2024

2024-07-275

CONSIDÉRANT les demandes reçues;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- École secondaire Rive-Nord | Gala méritas : subvention 250 \$
- Atelier communautaire d'ébénisterie de Rosemère | Formation secourisme : une contribution 810 \$
- Centre Marie Eve | Subvention annuelle : 400 \$

D'AUTORISER les dépenses à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

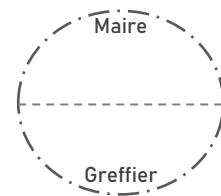
Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

14. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Aucun énoncé n'est fait par les conseillers.

15. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à ce point de l'ordre du jour.



16. CLÔTURE

2024-07-276

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21h58.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau - Absente		
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram

Maire

Me Alexandre Bélisle-Desjardins

Greffier adjoint